



Monsieur le Directeur Départemental de la Moselle,

Depuis le début de la crise sanitaire, nous, section de la CGT Finances Publiques de la Moselle, avons toujours eu comme boussole la protection de l'ensemble des agents.

L'absence d'anticipation et des directives peu claires ont laissé une interprétation différente selon les services, mal ressenties par les agents.

Le 18 août dernier, au terme de sa rencontre avec les organisations syndicales, Élisabeth Borne, ministre du Travail, a indiqué que le port du masque allait être « systématisé » en entreprise à compter du 1^{er} septembre.

Le masque, qui devient donc un équipement de protection individuel, sera financièrement pris en charge par l'employeur.

Pour répondre à cette situation sanitaire, nous vous demandons :

-de convoquer le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et le comité technique local (CTL) dans les plus brefs délais.

Au vu de la situation actuelle, la date prévue le 29 septembre est beaucoup trop tardive.

-des consignes claires et uniformes sur les mesures à prendre dans les services (protection des travailleurs, distanciation physique, etc.)

-des réunions de service s'y rapportant.

Le recours au télétravail, qui est pour nous une modalité exceptionnelle de travail confiné, doit s'effectuer dans un cadre unifié partout où cela est possible à la demande de l'agent.

-le rétablissement du panier repas dans le cas d'absence de restauration collective (17,50 € par jour)

-la gratuité des masques pour tous les agents (un masque tous les 4 heures, transports en commun compris).

Une copie de ce courrier sera transmis à l'ensemble des agents.

Le Comité Exécutif de la CGT Finances Publiques 57, réuni ce 25/08/2020